

6349/24

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023/2024

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 27 février 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 27 février 2024

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Remplacement d'un représentant des États membres de l'UE au sein du conseil
de fondation de l'AMA - Approbation

E 18601

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**